

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 1<sup>er</sup> JUIN 2020 À SEIZE HEURES (16 h) À LA  
SALLE DE FORMATION A ET B DE LA CASERNE**

**SONT PRÉSENTS :** MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL  
MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE  
MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR  
LE MAIRE M. PASCAL CLOUTIER**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 16 h 30**

---

**Résolution 20-06-198**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le maire PASCAL CLOUTIER mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 16 h 30;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire.

---

## Résolution 20-06-199

### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - INGÉNIERIE - ING-041-2020-2811 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE UNITAIRE EN AMONT DU POSTE DE POMPAGE DU PONT SECTEUR DOLBEAU**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 27 mai 2020 concernant l'octroi du contrat pour le remplacement de la conduite unitaire en amont du poste de pompage du pont secteur Dolbeau, où le directeur de l'ingénierie ainsi que la responsable des approvisionnements mentionnent qu'un processus contractuel public a été réalisé;

CONSIDÉRANT QU'une (1) société a déposé une soumission, tel que mentionné au sommaire du dossier;

CONSIDÉRANT QUE suite aux ajustements, nous avons obtenu une diminution du coût du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention classe ces travaux comme étant prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la vérification de conformité du processus d'appel d'offres a été effectuée tout au long du processus et que la libre concurrence a été préservée;

CONSIDÉRANT QU'est joint au dit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 27 mai 2020, où le directeur de l'ingénierie et la responsable des approvisionnements recommandent d'octroyer le contrat à la société **9036-6642 Québec inc. (Transport Dany Gagnon)**, pour un montant de 147 693.86 \$ taxes incluses, considérant que ce montant correspond au coût du contrat imputé des ajustements négociés.

---

## Résolution 20-06-200

### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - INGÉNIERIE - ING-042-2020-2220 - SERVICE DE GÉNIE-CONSEIL - CONDUITE SANITAIRE BOULEVARD WALLBERG ENTRE LES RUES HAMEL ET LA 29<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 28 mai 2020 concernant l'octroi du contrat de service de génie-conseil pour la conception et suivi lors de la réalisation du projet de réfection de la conduite du boulevard Wallberg entre la rue Hamel et la 29<sup>e</sup> Avenue, où le directeur de l'ingénierie ainsi que la responsable des approvisionnements mentionnent qu'un processus contractuel public a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) sociétés ont déposé une soumission, tel que mentionné au sommaire du dossier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu la confirmation du gouvernement provincial pour l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la vérification de conformité du processus d'appel d'offres a été effectuée tout au long du processus et que la libre concurrence a été préservée;

CONSIDÉRANT QU'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 28 mai 2020, où le directeur de l'ingénierie et la responsable des approvisionnements recommandent d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme, ayant obtenu le meilleur pointage nécessaire à l'octroi du contrat, soit la société **Stantec Expert-Conseils Itée** pour un montant de 122 246.74 \$ taxes incluses.

---

**Résolution 20-06-201**

**RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - INGÉNIERIE - ING-043-2020-2230 - SERVICE DE LABORATOIRE - CONDUITE SANITAIRE BOULEVARD WALLBERG ENTRE LES RUES HAMEL ET LA 29E AVENUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 28 mai 2020 concernant l'octroi du contrat de service de laboratoire pour l'étude du préliminaire du projet de réfection de la conduite du boulevard Wallberg entre la rue Hamel et la 29<sup>e</sup> Avenue où le directeur de l'ingénierie ainsi que la responsable des approvisionnements mentionnent qu'un processus contractuel public a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) sociétés ont déposé une soumission, tel que mentionné au sommaire du dossier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu la confirmation du gouvernement provincial pour l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la vérification de conformité du processus d'appel d'offres a été effectuée tout au long du processus et que la libre concurrence a été préservée;

CONSIDÉRANT QU'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 28 mai 2020, où le directeur de l'ingénierie et la responsable des approvisionnements recommandent d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage nécessaire à l'octroi du contrat, soit la société **SNC-Lavalin inc.** pour un montant de 76 571.05 \$ taxes incluses.

---

**Résolution 20-06-202**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 44.

En raison du coronavirus (COVID-19), les séances du conseil sont à huis clos.

---

**Résolution 20-06-203**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 16 h 44.

En raison du coronavirus (COVID-19), les séances du conseil sont à huis clos.

---

**Résolution 20-06-204**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 16 h 45.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

---

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

---

M. Pascal Cloutier, maire et président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 29 JUIN 2020.**